

**COMMUNE DE GUENVILLER**

Guenviller, le 17 octobre 2024

**CONVOCATION**

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 10 octobre 2024 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le mercredi 16 octobre 2024 à 19 heures.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

**Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 14 juin 2024

**Point n° 1** – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES EN FORÊT COMMUNALES

**Point n° 2** – DESIGNATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT

**Point n° 3** – ACTUALISATION DES TARIFICATIONS COMMUNALES

**Point n° 4** – CHOIX D'UN PRESTATAIRE @CTES

**Point n° 5** – CREATION D'UN POSTE D'ANIMATION

**Point n° 6** – DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH

**Point n° 7** – TRAVAUX RUE DE HOMBOURG

**Point n° 8** – DIVERS

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024 à 19 heures**

L'an deux mil vingt quatre, le seize du mois d'octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

**Etaient présents** : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Thomas BETTING, Catherine HOMBACH, Patrick MIESZKALSKI, Yves BROQUARD, Christian FORTHOFER, Sabrina MULLER, Sandrine LEFEBVRE

**Etaient absents** : Alain KLEINHENTZ, qui a donné procuration de vote à Christian FORTHOFER, Betty BROQUARD, Mathieu MUHR.

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

## **Point n° 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 14 JUIN 2024**

Le compte rendu a été affiché mais la transmission à chacun des Conseillers Municipaux a été malencontreusement omise. Il sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance, en même temps que celui de la séance de ce jour.

## **Point n° 1 : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES EN FORET COMMUNALES**

M. Le Maire expose l'état de prévision des coupes de la forêt, proposé par M. TRITZ Pierre-Jean, garde-forestier. M. le Maire propose de retenir :

- la parcelle 6 en coupe à façonner, regroupée avec la parcelle 5 à marteler et à façonner
- de céder aux particuliers les parcelles 9 et 13 au besoin
- la parcelle 1a sera distribuée aux particuliers au mois de novembre ; ne sera enstéré que le bois de qualité, le reste enlevé gratuitement.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette nouvelle proposition et charge M. le Maire de mettre en œuvre les coupes ainsi présentées.

## **Point n°2 : DESIGNATION D'UN REGISSUER SUPPLEANT**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un régisseur suppléant en cas d'absence exceptionnelle de Mme DESMAISONS. Il propose de nommer M. André DUPPRE comme régisseur suppléant.

Il ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la nomination du régisseur suppléant.

## **Point n°3 : ACTUALISATION DES TARIFICATIONS COMMUNALES**

M. le Maire propose de revoir les tarifs de location des salles communales, des concessions au cimetière, de la cantine et du périscolaire. Certains tarifs n'ont pas été revus depuis de plus de 15 ans.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

|                                    |                     |       |
|------------------------------------|---------------------|-------|
| LOCATIONS DES SALLES<br>COMMUNALES | Salle de la Mairie  | 100 € |
|                                    | Salle Saint Lambert | 150 € |
|                                    | Cauton ménage       | 150 € |
|                                    | Cauton salles       | 250 € |

|             |   |       |
|-------------|---|-------|
| CONCESSIONS | Double (5 m <sup>2</sup> , 30 ans)                | 150 € |
|             | Simple (2,5 m <sup>2</sup> , 30 ans)              | 75 €  |
|             | Renouvellement<br>(5m <sup>2</sup> pour 30 ans)   | 100 € |
|             | Renouvellement<br>(2.5m <sup>2</sup> pour 30 ans) | 50 €  |
|             | Renouvellement<br>(5m <sup>2</sup> pour 15 ans)   | 60 €  |
|             | Renouvellement<br>(2.5m <sup>2</sup> pour 15 ans) | 30 €  |

|                    |                                      |         |
|--------------------|--------------------------------------|---------|
| COLUMBARIUM        | Case columbarium (15 ans)            | 1 200 € |
|                    | Renouvellement case<br>(pour 30 ans) | 40 €    |
|                    | Renouvellement case<br>(pour 15 ans) | 25 €    |
| JARDIN DU SOUVENIR | Dispersion des cendres               | 50 €    |

|                            |  |   |
|----------------------------|--|---|
| CANTINE ET<br>PERISCOLAIRE | Accueil périscolaire entre<br>midi, repas inclus | 8 €                                       |
|                            | Accueil périscolaire<br>le matin ou le soir      | 3€/ heure<br>comptabilisé au<br>1/4 heure |
|                            | Cantine scolaire enfant<br>accompagné            | 4,50€/repas                               |
|                            | Repas accompagnant                               | 6€/repas                                  |

**Point n° 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 3131-1 L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « @CTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de GUENVILLER souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- ✚ charge M. le Maire de choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'Intérieur,
- ✚ autorise M. le Maire à signer le marché correspondant ainsi que la future convention passée entre la sous-préfecture et la commune.

#### **Point n° 5 : MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'un des deux postes d'adjoint d'animation est actuellement à temps non complet de 40 heures/mois. Suite à la demande d'un salarié, l'un des deux postes d'adjoint d'animation passe à 30 heures/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- ✚ De diminuer à 30h par mois le poste d'adjoint d'animation au 01 septembre 2024
- ✚ D'autoriser, en fonction des besoins, d'effectuer des heures complémentaires dans la limite de 50 heures par mois

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

| FILIERE        | CADRE D'EMPLOI | GRADE   | ANCIEN EFFECTIF | NOUVEL EFFECTIF | DUREE HEBDOMADAIRE |
|----------------|----------------|---|-----------------|-----------------|--------------------|
| Administrative | C              | Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe | 1               | 1               | 28 heures          |
| Sociale        | C              | ATSEM 1ère classe                                       | 1               | 1               | 26.5 heures        |
| Technique      | C              | Agent de Maitrise                                       | 1               | 1               | 35 heures          |
| Animation      | C              | Adjoint d'animation                                     | 1               | 1               | 9,24               |
|                |                |   | 1               | 0               | 9,24               |
|                |                |   | 0               | 1               | 6,93               |

## **Point n° 6 –DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE FREYMING-MERLEBACH**

Dans le cadre de la requalification et de l'enfouissement des réseaux dans la rue de Hombourg, M. le Maire propose d'utiliser l'enveloppe du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach programme 2022-2024.







Les différentes dépenses liées au projet se répartissent comme suit :

|                               | Montant HT     |
|-------------------------------|----------------|
| Assistance maitrise d'ouvrage | 19 059         |
| Travaux                       | 405 512        |
|                               | <b>424 571</b> |

Il présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

| Financement               | Pourcentage | Montant €      |
|---------------------------|-------------|----------------|
| FSIC CCFM                 | 9%          | 39 688         |
| Selem                     | 11%         | 45 000         |
| Ambition Moselle          | 40%         | 169 942        |
| Commune (autofinancement) | 40%         | 169 942        |
| <b>Total</b>              | <b>100%</b> | <b>424 571</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents

-  Approuve le projet présenté et son plan de financement
-  Sollicite auprès M. le Président de la communauté de communes une subvention dans le cadre du programme FSIC 2022-2024
-  S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
-  Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 et suivant
-  Autorise M. le Maire à procéder aux travaux
-  Autorise M. le Maire à signer les différents documents en rapport avec cette demande

## **Point n° 7 – TRAVAUX RUE DE HOMBOURG**

M. le Maire annonce l'installation d'un nouveau transformateur rue de Hombourg au sol sur la parcelle communale, au même niveau que l'actuel transformateur.

Seules deux offres bien au-dessus de l'estimation du marché ont été faites fin septembre ; Le marché a été déclaré infructueux et relancé.

Les nouvelles offres seront disponibles début novembre. L'attribution du marché fera l'objet d'une nouvelle réunion du Conseil Municipal.

## **Point n° 8 – DIVERS**

- Analyse d'eau
- Prochaine installation de panneaux contre le démarchage
- Achèvement des travaux de la conduite de gaz sur la départementale
- Invitation Cérémonie du 11 novembre à 11h à la Mairie
- La pompe à chaleur de l'école est opérationnelle

**L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h08.**

**Affiché le 17 octobre 2024.**